



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02581

Numéro SIREN : 794 730 358

Nom ou dénomination : A.V.L. 46

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2014 sous le numéro de dépôt A2014/019461

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE**



1824077

Dénomination : A.V.L. 46
Adresse : 2 rue Louis Varney 31200 Toulouse -FRANCE-

n° de gestion : 2013B02581
n° d'identification : 794 730 358

n° de dépôt : A2014/019461
Date du dépôt : 26/12/2014

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 04/12/2014



1824077

A.V.L. 46
Société par Actions Simplifiée
au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 2 RUE LOUIS VARNEY

31200 TOULOUSE
R.C.S : 347 30 358

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 4 DECEMBRE 2014

Le 4 décembre 2014, à 11 heures, Monsieur LAFFERRAIRE Michel demeurant 2, rue Louis Varney 31200 TOULOUSE,

A pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée de la Société ;
- Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs.

PREMIERE Décision - Dissolution anticipée de la Société

Monsieur LAFFERRAIRE Michel, associé unique et Président de la Société décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au 2, rue Louis Varney 31200 TOULOUSE.

DEUXIEME Décision - Nomination d'un Liquidateur

L'associé unique nomme en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation Monsieur LAFFERRAIRE Michel demeurant 2, rue Louis Varney 31200 TOULOUSE.

Cette nomination met fin aux fonctions du Président à compter de ce jour.

Le Liquidateur ainsi nommé devra dans les six mois à compter de ce jour, établir un rapport sur la situation active et passive de la Société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du

passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

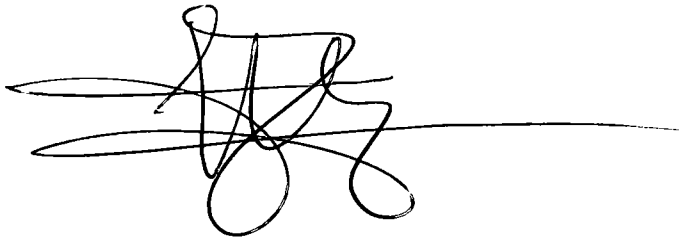
Les comptes annuels et le rapport ci-dessus seront soumis à l'approbation de l'associé unique.

TROISIEME Décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

LAFFERRAIRE Michel



Enregistré à : S.I.E DE TOULOUSE-NORD
Le 18/12/2014 Bordereau n°2014/2 096 Case n°7
Enregistrement : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
La Contrôleuse principale des finances publiques

Ext 9282

